



REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI



Tournoi jeunes et pions- Tour Eiffel

Article 1 : Organisation

Le club **Echecs et Mat'hurin et la MJC de Persan** organisent le **Tournoi jeunes et pions- Tour Eiffel**.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs des catégories U10-U12-U14-U16-U18 disposant au moins d'une licence B ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2024-2025.

Celui-ci se déroulera en 9 rondes à la cadence 12min +3s/coup

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N° 63988) pour le classement FIDE rapide de novembre 2024

Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi ;

En particulier l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements et pour le classement est le elo Rapide Fide.

En cas d'absence de celui-ci, l'arbitre utilisera dans l'ordre de priorité suivant :

- ① Le elo standard FIDE ② Le elo rapide FFE ③ La considération que le joueur est non classé.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence et réglé leurs droits d'inscription.

Article 3 : Horaires et lieu de jeu

Lieu : Salon Gustave Eiffel – 1^{er} étage de la Tour Eiffel - Paris

Clôture des inscriptions : Le 21 octobre 2024.

Pointage et vérification des licences : Le 21 octobre de 9h jusqu'à 10h00

Ronde N°1 à 4 : 10h20 - 12h30	Ronde N°5 à 9 : 14h00 - 16h30
Remise des prix : Vers 17h00	

Article 4 : Prix et inscriptions

Droits d'inscriptions : Tarif Unique : 49 €

Le tarif comprend l'inscription au tournoi, l'entrée dans la Tour Eiffel pour le joueur et un accompagnateur de son choix.

Répartition des Prix : Les récompenses et leurs conditions d'attribution seront précisées lors d'un affichage sur la pause du midi.

Article 5 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : Nombre de victoires puis buchholz tronqué des deux plus faibles adversaires et enfin la performance.

En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi »

Article 6 : Conduite des joueurs et joueuses.

Les joueurs et joueuses ne peuvent quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et ne sont pas autorisés à parler de leurs parties en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son.

Il est de plus interdit de se déplacer en dehors de la zone de jeu avec un téléphone ou un autre appareil de communication.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans l'enceinte de la Tour Eiffel.

Une attention particulière sera portée au respect du lieu de jeu et tout acte de dégradation, qu'il soit volontaire ou non, sera sanctionné de l'exclusion immédiate du tournoi.

S'y ajoute le règlement intérieur de la Tour Eiffel auquel nous pourrons aussi nous référer pour d'éventuelles sanctions.

Pour chaque partie, l'arbitre annonce le lancement des pendules, la partie sera perdue par forfait pour tout joueur ne se présentant pas devant la partie avant l'écoulement total de son temps. Sauf décision contraire de l'arbitre principal, un joueur forfait pour une partie sera exclu du tournoi.

Article 7 : Dispositifs de contrôle

a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,

b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. En cas de prise en flagrant délit ou de doute raisonnable, l'arbitre entamera les démarches auprès de la commission fédérale de Fair-play qui peut être suivie d'une procédure disciplinaire si la triche est confirmée.

Article 8 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Julien Clarebout (Arbitre International – Fédéral Elite 2)

Il sera assisté de Maelyss Bimont (Arbitre Fédéral jeune) et Jocelyn Azzegag (Arbitre International – Fédéral Elite 1).

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

Arbitre Principal

CLAREBOUT Julien

L'Organisateur

Certes Mathurin